



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240925-DEL_24_09_25_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

acte affiché du 01/10/2024 au 01/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrete-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand à M. Michel Bucheton, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand à Mme Johanne Ledanseur, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort à Mme Chrystelle Coffin, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie à M. Omar N'Dior, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absent non représenté : 1

M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-24-09-25-06

Objet : Mise en location de logements communaux

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1,

VU sa délibération n° 2018-02-13/08 en date du 13 février 2018 relative à la mise en location de logements communaux,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 16 septembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 16 septembre 2024,

CONSIDÉRANT que la Commune de Vélizy-Villacoublay possède un parc de logements communaux, occupés par des agents dans le cadre de leur fonction,

CONSIDÉRANT que le nombre d'agents communaux pouvant bénéficier d'un logement étant de plus en plus réduit, des logements se libèrent et ne sont plus réaffectés au service public,

CONSIDÉRANT que les logements libérés sont désaffectés et déclassés du domaine public de la Commune, et, devenus vacants, peuvent être ainsi mis en location,

CONSIDÉRANT que par sa délibération susvisée n° 2018-02-13/08 en date du 13 février 2018, le Conseil municipal a autorisé la location de certains logements selon une fourchette du montant du loyer par m² hors charges comprise entre 12 € et 22 € selon différents critères comme la date de construction du bâtiment, la localisation du logement, la nature du bien et le niveau de confort,

CONSIDÉRANT qu'afin d'actualiser les montants de cette fourchette, l'Indice de Révision des Loyers (IRL) est appliqué,

CONSIDÉRANT que cette fourchette sera donc révisée à la mise en location du logement en fonction du dernier indice IRL connu à cette date, l'indice de base étant celui du 2^{ème} trimestre 2024 (145,17),

CONSIDÉRANT que seul le loyer plafond est revalorisé, le loyer plancher restant quant à lui inchangé,

ENTENDU l'exposé de M. Bruno Drevon, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte permettant la mise en location future des logements communaux désaffectés et déclassés du domaine public communal, dans les limites fixées par la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



Johanne Ledanseur
9^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance



Pascal Thévenot
Maire